

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 décembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 1997-1740 en date du 12 mai 1997, vous avez approuvé le projet d'implantation, à Lyon, de l'Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud.

Le montage général de l'opération de mise à disposition à l'école des locaux, le 30 septembre 2000, impose de faire procéder à la démolition des immeubles situés à l'intérieur de l'îlot délimité par la rue André Bollier et les avenues Jean Jaurès et Debourg.

Le président d'un établissement public doit être autorisé expressément à déposer les demandes de permis de démolir.

Dans ces conditions et afin de pouvoir réaliser la démolition de ces immeubles dans les meilleurs délais, je vous demande de m'autoriser à déposer, le moment venu, les demandes de permis de démolir ;

B - Propose de l'autoriser à signer et à déposer les demandes de permis de démolir relatives aux immeubles concernés ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération n° 1997-1740 en date du 12 mai 1997 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir relatives aux immeubles concernés ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,